



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 73353

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des responsables de salons historiques sur le Grand Palais. Le ministère de la culture a proposé à l'ensemble des responsables de salons historiques d'organiser un événement exceptionnel dans la grande nef du Grand Palais, une fois celle-ci restaurée. Or il semblerait qu'à l'occasion de cet événement la mise à disposition de ce monument serait payante. Aussi, elle lui demande quelles seront les modalités pour participer à cet événement.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les modalités de mises à dispositions de la nef du Grand Palais pour les salons d'artistes. Très attentif à l'activité des salons dits « historiques » qui assurent un rôle essentiel pour la création et la diffusion des oeuvres des artistes plasticiens, le ministère de la culture et de la communication veille à leur accorder une aide régulière. En 2005, le soutien aux organismes membres de la fédération des salons historiques du Grand Palais - hors les salons « Comparaison » et du « Dessin et de la peinture à l'eau » qui, en raison de leur rythme biennal, ne tiennent pas d'exposition cette année - représente la somme de 445 000 EUR. Cet effort très important a pour objectif prioritaire de minorer les montants des participations demandées aux artistes exposants par les organisateurs des expositions annuelles pour que les activités des salons d'artistes se poursuivent sans interruption dans des conditions économiques compatibles avec les ressources, le plus souvent limitées, des artistes. S'agissant de l'année 2006, le ministre de la culture et de la communication a souhaité donner la possibilité aux salons de tenir une manifestation d'envergure à l'automne. Cette exposition financièrement soutenue par le ministère de la culture et de la communication se tiendra dans la nef du Grand Palais à l'occasion de la ré-ouverture du bâtiment. Les conditions de mise à disposition de l'espace d'exposition ont été définies par le conseil d'administration de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels au sein duquel siège le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Si la mise à disposition gratuite de la nef n'a pu être retenue, des conditions privilégiées ont néanmoins été réservées aux salons d'artistes.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73353

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8452

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10825